

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/130

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Étincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres absents (15) :

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre ayant donné procuration (11) :

SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2020/130 : **Portant demande de subventions pour la réhabilitation du bâtiment communautaire dit « bâtiment 216 » à destination touristique situé au lieu-dit « Bois l'Évêque » à Ors (59360) au titre de la bonification PRADET**

Monsieur le Président expose :

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dans le cadre de la compétence tourisme souhaite réhabiliter le bâtiment dit « 216 » situé au lieu-dit « Bois l'Évêque » à Ors.

Ce projet de réhabilitation s'inscrit dans le projet de tourisme fluvestre de revitalisation du Canal de la Sambre à l'Oise dont l'un des objectifs est l'amélioration et la diversification touristique sur le site Owen à ORS. Le maître d'ouvrage, possède sur ce site la Maison Forestière Wilfred-Owen, musée consacré à ce dernier, ainsi qu'un restaurant, l'Estaminet de l'Ermitage.

Le bâtiment, objet des travaux, comprendra à terme une antenne de l'Office du Tourisme du Cambrésis et un espace destiné à l'accueil d'expositions. La réhabilitation intégrera les éléments architecturaux et artistiques de la Maison Forestière Wilfred-Owen.

Afin d'accompagner le développement des territoires en garantissant un équilibre et une équité entre les zones urbaines et rurales, la Région des Hauts-de-France a voté, le 8 juillet 2016, un nouveau dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires. Cette politique comprend notamment la mise en place d'un fonds de redynamisation rurale qui vise à accompagner de manière renforcée les territoires ruraux pour soutenir des projets de développement local créateurs d'emplois et pour améliorer les conditions de vie des populations qui y résident. Le fonds permet de soutenir les projets contribuant à l'attractivité touristique de ces territoires.

Considérant la Politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) de la Région Hauts-de-France,

Considérant que les objectifs du projet des travaux de réhabilitation du bâtiment communautaire dit « bâtiment 216 » situé à Ors (59360) à destination touristique s'inscrivent pleinement dans la politique régionale dite « PRADET »,

Considérant que les dépenses réalisées ou à réaliser pour ce projet sont éligibles aux financements régionaux susmentionnés,

Vu la délibération n°20160871 du 8 juillet 2016 de la Région des Hauts-de-France relative au dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires 2016-2021,

Vu la délibération de la Région des Hauts-de-France octroyant au projet financé dans le cadre de la PRADET une bonification au titre du Plan de Relance,

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à solliciter la Région des Hauts-de-France pour la bonification des fonds PRADET dans le cadre du Plan de Relance pour le financement de la réhabilitation du bâtiment communautaire dit « bâtiment 216 » à destination touristique situé à Ors (59360) au titre des fonds PRADET ;
- Valider le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment communautaire dit « bâtiment 216 » à destination touristique situé à Ors (59360) présenté ci-après :

	Dépenses € HT	Recette € HT	
Architecte	5 649,70	311 467,50	Financement PRADET
Maitrise d'œuvre	33 051,30	62 293,50	Bonification Plan de Relance PRADET
CSPS	1 690,00	124 587,00	Autres partenaires (Etat, Département 59)
CT	2 865,00	124 587,00	Autofinancement
Diagnostics et étude de sol	5 700,00		
Travaux	573 979,00		
TOTAUX	622 935,00	622 935,00	TOTAUX

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 décembre 2020 et de la publication le
21 décembre 2020
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 21 décembre 2020

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.